



CAP B INTEGRATION

DU 17/09/2015

DÉCLARATION LIMINAIRE

La période estivale n'y aura rien changé, le pouvoir d'achat, l'emploi, les conditions de travail et de vie, l'augmentation de la précarité, la mise en péril de notre système de protection sociale, le recul de l'âge de départ à la retraite sont des préoccupations majeures pour de très nombreux salarié-e-s.

Dès le printemps la CGT a décidé d'agir sur une revendication grandissante et incontournable de milliers de salarié-e-s : l'augmentation des salaires, mais aussi des minima sociaux et des retraites. Cette question est incontournable quand il s'agit de répondre à l'assurance d'une existence normale et digne à laquelle chacun-e doit pouvoir aspirer, puisqu'il s'agit des fruits du travail des salarié-e-s.

Formuler des revendications, exprimer ses besoins, se mobiliser, c'est essentiel pour enrayer cette idée qu'on nous assène que le «travail coûte cher» et donc qu'il faut assouplir le marché du travail. A qui cela profite ? Certainement pas à celles et ceux qui n'ont que leur travail pour vivre !

Que le gouvernement réponde aux exigences patronales et fasse ainsi le choix de laisser aux bords de la route des millions de salarié-e-s, privé-e-s d'emploi ou retraité-e-s n'est pas acceptable.

Entre le CICE et les baisses de cotisations, ce sont environ 25 milliards d'euros d'argent public qui ont été dépensés avec des effets contraires à ceux annoncés dans le Pacte de responsabilité : hausse du chômage de plus de 200 000 demandeurs d'emploi, baisse des investissements de 10% sur les 2 dernières années dans les entreprises du CAC 40.

Depuis le début, la CGT dénonce ce cumul d'exonérations fiscales et sociales au détriment de la bataille pour l'emploi industriel, au détriment de l'éducation, de la santé, de la protection sociale et surtout au détriment de l'égalité territoriale et sociale.

Elle se félicite que des luttes sur les salaires, l'emploi, les conditions de travail, les libertés, la défense des services publics se déroulent dans de nombreux secteurs, démontrant que l'action collective porte ses fruits.

C'est l'intervention massive de tou-tes qui imposera d'autres choix.

C'est aussi le cas à la DGFIP, où rarement un été aura connu autant d'actions revendicatives.

Dans nombre de départements, très souvent à l'initiative de la CGT Finances publiques et dans une démarche unitaire, des luttes se sont ainsi construites, ayant pour visée le refus d'un service public fiscal et financier laminé, désertant les zones rurales, restructuré à tour de bras au mépris du service à rendre à la population et des conditions de vie et de travail des personnels. Ardèche, Vaucluse, Côtes d'Armor, Finistère, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Rhône, Bouches-du-Rhône, Côte d'Or, Haute-Garonne, Lot, Lot et Garonne, Morbihan, Nord, Seine-Maritime, La Réunion, Essonne, Var... ont ainsi connu des actions tournées vers le refus de la fermeture ou des concentrations de services, l'exigence des moyens en emplois et de l'amélioration des conditions de vie au travail.

Montreuil 18/09/2015

Syndicat national

CGT Finances Publiques

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

Pourtant, comme si ce n'était pas suffisant, le directeur général des Finances Publiques Bruno PARENT a réuni en juin dernier l'ensemble des organisations syndicales représentatives pour annoncer, sans réel débat, sa volonté d'ouvrir de nouveaux chantiers à la DGFIP. Lesquels ? Si une longue énumération en a été faite, on peut simplement la résumer ainsi : c'est l'essence même de la DGFIP d'aujourd'hui qui est remise en cause : ses missions, leur mode d'exercice et les règles de gestion des agents qui les assurent dans des conditions parfois très difficiles. C'est bien vers une évolution rapide et extrêmement profonde de la DGFIP que nous allons. Dans le même temps d'autres réformes sont en cours : Réforme territoriale, retenue à la source, parcours professionnels carrières et rémunérations (PPCR) de tous les agent-e-s de la Fonction Publique. Le tout dans un exercice contraint d'austérité et de réduction des dépenses publiques.

Sans surprise la DGFIP est et continuera d'être impactée par la politique gouvernementale dans ses missions, dans ses moyens et dans ses emplois.

Pour la CGT Finances Publiques, toutes ces décisions découlent des politiques d'austérité aujourd'hui mises en œuvre et des choix mortifères imposés par l'Union Européenne.

Dès lors, pour nous agent-e-s de la DGFIP, ce sera la peste et le choléra : destruction de nos missions, destructions de nos garanties individuelles et collectives et poursuite de la destruction de nos emplois.

Sans doute consciente des dangers d'un affichage clair de ses choix, la Direction générale et ses Directeurs locaux s'évertuent à masquer leurs desseins auprès de tous leurs interlocuteurs :

- Après des organisations syndicales et des représentant-e-s élu-e-s des personnels à qui ils refusent de communiquer le plan d'ensemble des restructurations décidées ;
- Après des agent-e-s qui découvrent parfois, au détour des demandes de mutation, que les services souhaités ne sont plus accessibles parce que promis à la fermeture ;
- Après de la population et des élu-e-s locaux pour lesquels ils déploient une communication hypocrite et bien souvent mensongère qui justifie toutes les régressions entreprises par une volonté dite « *d'amélioration du service public* ». Peut-être pensent-ils que « *plus le mensonge est gros, plus il a de chances d'être cru* ». Mais il y a des limites ! Une des données importantes des luttes de l'été, c'est qu'elles se sont largement ouvertes sur la société. En effet, la plupart d'entre elles sollicite et engage les agent-e-s mais aussi les élu-e-s locaux, les salarié-e-s de tous

secteurs et la population. Ce cadre contraint souvent l'administration à des reculs.

Dans cette continuité, la CGT Finances Publiques créera donc de la façon la plus unitaire possible les conditions de mobilisations fortes. C'est bien de cela dont nous avons besoin aujourd'hui pour imposer nos choix à la DGFIP.

Au delà des projets évoqués par le Directeur Général, certaines décisions actuelles sont clairement l'application de décisions gouvernementales et sont déjà mises en œuvre dans nos services.

C'est par exemple le cas de la mise en place de l'apprentissage dans la Fonction Publique décidée dans l'urgence, à la suite du CTR du 28 mai.

La CGT n'est absolument pas opposée à l'apprentissage et porte beaucoup de revendications concernant les apprenti-e-s. Pour autant, elle s'oppose au fait que l'apprentissage soit un nouveau mode de recrutement sans concours !

La CGT Finances Publiques dénonce le manque de responsabilité de l'administration qui en se précipitant pour répondre à cette demande gouvernementale bâcle le travail de préparation et impose cette mesure dans un climat social déjà difficile dans la fonction publique.

Autre exemple et toujours à la demande du gouvernement, la Direction générale va expérimenter le nouveau dispositif dit de « service civique » dans les DRFIP 35 Ille-et-Vilaine, 93 Seine-saint-Denis et 59 Nord. Dès ce mois de septembre 2015, une procédure de recrutement sera donc engagée pour des jeunes qui exerceront des missions différentes de celles des titulaires. Il est question de « pré-accueil » (gestion de files d'attente) et « d'ambassadeurs du consentement à l'impôt » (intervention dans des écoles, collèges, maisons de retraite). Il s'agira de jeunes de 16 à 25 ans, à temps partiel (20 ou 24h hebdo ?), payés 573€ par mois, pendant 12 mois maximum.

La CGT Finances Publiques dénonce ce nouveau type de recrutement entretenant la précarité, destiné à cacher la misère du chômage, et à masquer les vacances et suppressions d'emplois.

Pour nous, la DGFIP n'a pas vocation à tenir les promesses de campagne du Président de la République, mais à remplir ses missions, avec les effectifs nécessaires, constitués de fonctionnaires à statut, pas de jeunes exploité-e-s, sous-qualifié-e-s et sous-payé-e-s.

Dans les chantiers que veut amorcer le Directeur Général, celui concernant les règles de gestion va impacter directement les agent-e-s et se dessine déjà clairement.

En effet à la suite d'une première audience avec les services RH, les organisations syndicales ont été destinataires de plusieurs fiches techniques qui constitueront l'ordre du jour des prochains groupes de travail.

La CGT dénonce de forts reculs dans leurs contenus détruisant toutes les avancées obtenues depuis la fusion :

- Remise en cause du délai de séjour pour les stagiaires ;
- Suppression du mouvement complémentaire ;
- diminution du nombre des missions/structures (limitation des choix de mutations) ;
- Élargissement des RAN (affectation moins fine qu'actuellement).

La DG démontre la volonté d'une gestion purement comptable des emplois en laissant de plus en plus de latitude aux directions locales, au détriment des droits et garanties des personnels.

POUR LA CGT FINANCES PUBLIQUES C'EST INADMISSIBLE !!!

Pour en venir au sujet à l'ordre du jour de cette CAPN nous avons à étudier 6 propositions d'intégrations dans le corps des Contrôleurs des Finances Publiques.

Pour la CGT Finances Publiques, le premier mode de recrutement reste le concours. Les accueils/intégrations ne doivent venir que sur des postes libres et non demandés.

Elle rappelle que les spécificités des missions de service public de la DGFIP nécessitent des agent-e-s formé-e-s pour les exercer. Pour cela, les fonctionnaires accueillis dans notre administration doivent pouvoir bénéficier de toute la formation nécessaire pour ne pas se trouver en

difficulté dans l'exercice de leurs fonctions. Les élu-e-s CGT se félicitent donc que, suite aux différentes actions communes de l'ensemble des élu-e-s B et conformément à l'article 17 du statut particulier, les agent-e-s détaché-e-s dans nos services puissent bénéficier d'un cycle de formation.

Toutefois, nous rappelons également que celui-ci ne nous satisfait pas pleinement tant dans son contenu que dans sa durée.

Par ailleurs les élu-e-s CGT déplorent de nouveau l'intégration dans nos services d'agent-e-s suite à des restructurations de leur administration d'origine, que ce soit à la DGDDI ou à la Cours des Comptes. Car si la CGT Finances Publiques est favorable à une mobilité choisie, elle s'oppose à la mobilité forcée.

Pire, l'accueil des agent-e-s de la Cours des Comptes fait suite à un accord entre notre Directeur Général et le Premier Président de la Cours des Comptes, sans aucune concertation avec les organisations syndicales. Pour la CGT, c'est inacceptable. Ces personnels ont été pour certains accueillis sur des départements très demandés, y compris en surnombre, que des agent-e-s de la DGFIP n'ont pu obtenir dans le cadre des mutations.

Enfin nous allons intégrer des militaires sur poste informatique selon un nouveau dispositif. En effet, ces agent-e-s n'ont pas fait l'objet d'une affectation sur poste vacant et non demandé, comme cela était le cas auparavant, mais ont participé au mouvement de mutation/affectation à l'issue de leur scolarité. De part leur ancienneté importante, ils ont pu à ce titre obtenir des affectations également demandées soit par des collègues stagiaires, soit par des collègues titulaires. La CGT dénonce ce dispositif, qui remet en cause le principe même des accueils en détachement/intégration tels que nous les revendiquons.



**LE 8 OCTOBRE, TOUTES ET TOUS
EN GRÈVE ET DANS LES MANIFESTATIONS!**